

“La loi Grand âge et autonomie ne pourra pas se passer d’un volet **sur l’isolement**”

Chargé de mission par le ministre des Solidarités et de la Santé, le 24 mars dernier, Jérôme Guedj aura rendu, ces derniers jours, pas moins de cinq rapports sur l’isolement des personnes âgées. Ancien président du conseil départemental de l’Essonne et actuel conseiller départemental pour le canton de Massy, cet élu se mobilise de longue date en faveur de nos aînés. Rencontre.

Vous avez rédigé ces dernières semaines plusieurs rapports, dont le premier a été remis à Olivier Véran le 5 avril. Quelles ont été vos méthodes de travail ?

Jérôme Guedj : Connaissant bien les acteurs du secteur, je suis rapidement entré en contact avec toutes les parties prenantes. En une quinzaine de jours, j’ai effectué un peu plus de 150 entretiens avec des directeurs d’établissements, des professionnels de la santé, des associations, des collectivités locales... Cette période a été particulièrement intense, mais l’enjeu était de taille : il était nécessaire de pouvoir apporter rapidement des réponses sur l’isolement, une problématique elle-même complexe, tout en facilitant les remontées du terrain. De nombreux établissements et organismes ont en effet déjà sauté le pas, engageant des réflexions en ce sens, et mettant en place des initiatives pour lutter contre l’isolement et prévenir ses effets sur nos aînés.

Dans votre premier rapport, vous appelez à une « mobilisation nationale contre l’isolement ». Pour vous, a-t-elle eu lieu ?

Avec le recul, nous nous sommes rendus compte que la situation n’a pas été aussi problématique que nous ne l’avions craint, notamment pour les personnes âgées à domicile. Nous avons sur ce point précis deux inquiétudes : l’aggravation de l’isolement pour les personnes déjà initialement isolées, et l’isolement nouveau de celles qui ne l’étaient pas au départ. Ces craintes étaient semble-t-il partagées lors du confinement, puisque les élans de solidarité se sont multipliés partout en France, que ce soit au niveau du voisinage, de la famille, mais aussi des Centres Communaux d’Action Sociale (CCAS) ou des collectivités locales, qui ont passé de nombreux appels, organisé des visites, des livraisons... Aujourd’hui, l’enjeu principal est de faire perdurer cet élan en permettant notamment aux structures publiques de mettre en œuvre et de

systematiser ce suivi, tout en tenant compte des spécificités de chaque territoire.

Le confinement, et plus particulièrement le confinement en chambre, ont eu des effets non négligeables sur le moral des résidents en EHPAD. Selon vous, aurait-il été possible de le réduire ?

Cela a été la question la plus douloureuse de ces dernières semaines. Olivier Véran a pris cette décision à contrecœur, en se préoccupant des conséquences mais aussi en préparant « l’après ». En fonction des régions et de la présence, ou non, du Covid dans l’enceinte de l’établissement, les EHPAD ont d’ailleurs rapidement pu adapter leurs mesures. Par ailleurs, au-delà même de cet enjeu somme toute ponctuel, le confinement en EHPAD a mis en lumière l’une des principales contradictions de ces établissements : être des lieux de vie tout en assurant un « risque zéro » pour leurs résidents.



Jérôme Guedj a rendu cinq rapports sur l'isolement des personnes âgées.

De nombreux établissements se sont tournés vers le numérique pour justement limiter l'impact de l'isolement durant cette période exceptionnelle. Qu'en pensez-vous ?

Effectivement, le numérique a connu un essor exponentiel lors du confinement. Cette accélération doit, pour moi, être accompagnée par les pouvoirs publics afin de mettre la visioconférence à la portée de tous. Comme le téléphone en chambre est aujourd'hui la norme, nul doute que dans quelques années, ce service sera lui aussi présent dans tous les EHPAD. Il bénéficiera aux résidents mais aussi aux familles qui, moins stressées, pourront entrer directement en contact visuel avec leurs proches.

Justement, pensez-vous qu'une utilisation plus accrue du numérique durant le confinement aurait pu limiter l'inquiétude des familles ?

Le numérique est un outil, mais ce n'est pas le seul. Les familles doivent également être mieux associées à la vie de l'EHPAD. Dans ces établissements, on distingue trois cercles : les professionnels de santé, les familles, et les bénévoles et associations. Pour s'intégrer dans son environnement, un EHPAD doit pouvoir s'appuyer sur ces trois cercles et faciliter leurs relations. Les instances de la vie sociale ont, là, un rôle majeur à jouer. Elles devraient être mieux prises en compte, et leurs prérogatives devraient être renforcées, voire

élargies en y enrôlant plus d'acteurs locaux. Ce n'est qu'en bénéficiant de l'appui de tous les intervenants, internes comme externes à l'établissement, qu'un EHPAD s'ancrera véritablement dans son territoire, réduisant par là même l'image de « bunker » associée à certains établissements. Cette représentation, déjà présente en temps normal, a été exacerbée ces dernières semaines. La situation a montré, une fois de plus, la nécessité de faire tomber les murs physiques et moraux qui entourent les EHPAD.

Le Ségur de la santé pourrait-il à votre sens permettre de répondre à ces problématiques soulevées par la crise sanitaire ?

Cette concertation nationale a surtout mis en lumière les questions liées aux personnels, en particulier en ce qui concerne la revalorisation des métiers du sanitaire et du médico-social. Cela dit, ces professionnels jouent un rôle déterminant dans la lutte contre l'isolement, en institution comme à domicile. Même s'ils remplissent cette mission sans forcément en avoir conscience, il faut aujourd'hui qu'elle soit formalisée, qu'elle apparaisse dans les fiches de postes.

Quid du manque de personnel, lui aussi souligné par la crise que nous venons de vivre ?

En France, le taux de professionnels de santé spécialisés est de 2,3 agents pour

100 personnes de plus de 65 ans, contre 5 en moyenne dans les autres pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). Lors de la crise sanitaire, la nécessité de pallier ce manque a été encore plus criante. Bien sûr, pour attirer des professionnels, il va falloir revaloriser les salaires. Durant les prochaines années, compte-tenu de la crise économique qui se profile, il va également falloir être présent afin de montrer à tous le potentiel d'emplois disponibles dans les métiers du grand âge.

Quel pourrait être ici l'impact de la loi Grand âge et autonomie ?

Mon dernier rapport, remis il y a quelques jours, répertorie plusieurs idées afin de mettre en place des outils nationaux pour lutter contre l'isolement. Il me paraît essentiel que la loi Grand Âge et Autonomie prenne cette problématique à bras le corps. Pour moi, ce texte ne pourra pas se passer d'un volet sur l'isolement. Lutter efficacement contre l'isolement demandera un effort certain afin de structurer une politique nationale qui aille véritablement dans ce sens. D'autant que cette notion n'est pas décorrelée des autres enjeux inhérents au grand âge : on le sait, l'isolement est un facteur aggravant de perte d'autonomie. Lutter contre l'isolement, c'est donc aussi lutter contre la perte d'autonomie, un concept qui sera lui-même au cœur de la future loi.

Propos recueillis par Aurélie Pasquelin